et, surtout, par l'Union panaméricaine qui a son siège à Washington et au sein de laquelle sont représentés tous les pays de l'Amérique.

« Certes, la S. d. N. est destinée à exercer dans le monde entier, et non pas seulement en Europe, une grosse influence. Mais chaque continent a ses institutions, sa manière d'affronter les problèmes qui le concernent, et encore une fois, ceux qui nous touchent sont fort différents de ceux qui vous préoccupent...

« Un exemple, et typique celui-là : la S. d. N. s'efforce de réaliser le désarmement. Or, chez nous, la question est différente, puisque nous ne souffrons pas d'un excès d'armements... Ensuite, les républiques américaines ont signé entre elles une convention tendant à désigner une commission d'investigation et dont l'objet principal est d'écarter, de prévenir les incidents susceptibles de provoquer des conflits. Voilà une institution continentale qui répond à nos besoins et à notre caractère. Et vous jugerez de son efficacité quand vous saurez qu'en vertu de la dite convention, il est interdit à une nation quelconque de mobiliser pendant la durée de l'enquête instituée par la commission. »

— Et si un conflit venait à surgir entre les Etats-Unis et le Japon ?...

Notre interlocuteur fait un geste évasif, comme pour chasser cette importune question :

« En tout cas, reprend-il, il n'y a pas pour le Chili de problème de l'émigration et pas davantage de problème de l'immigration japonaise. Le gouvernement chilien songea un moment à favoriser l'immigration étrangère dans le sud du pays. Ce fut avec peu de succès. Actuellement on s'efforce de peupler le sud au moyen de la colonisation nationale.

« Et quant à la main-d'œuvre étrangère, elle peut venir chez nous librement... »

Ainsi parla M. Bello Codesido, qui apprécie hautement l'influence de la culture française au Chili.

G. PEYTAVI DE FAUGÈRES.

L'immigration jaune au Pérou

« En général, le but des Chinois au Pérou était de faire fortune et de rentrer en Chine... C'est dans ces conditions que le gouvernement péruvien fit voter en 1906 une loi interdisant ou réglementant l'entrée des Chinois au Pérou. Cette loi est encore en vigueur aujourd'hui... Quant aux Japonais, ils intensifient de plus en plus leur offensive d'expansion dans les républiques de l'Amérique latine. »

L'Amérique latine, dans son ensemble, est hospitalière aux immigrants, mais serait plus volontiers accueillante aux Européens qu'aux Asiatiques. M. César Vallejo, publiciste péruvien, nous expose ce qu'est depuis cinquante ans l'immigration chinoise et japonaise au Pérou. — (N. d. l. r.).

Des historiens de grande autorité, tels que les Anglais Prescott et Markhan, assurent que la population du Pérou, au temps des Incas, était de douze millions d'habitants. Le travail était suffisant pour la population, car, comme on sait, les Incas avaient institué un régime communiste sous lequel il ne pouvait se produire aucune crise ouvrière par défaut de main-d'œuvre ou manque de travail. Dans la suite, lorsque s'établit le régime colonial, l'accroissement qu'apportèrent les conquérants espagnols à l'industrie minière eut pour conséquence une rapide diminution de la population péruvienne. Les travaux des mines, durs et mal organisés, décimèrent les villages indigènes d'une manière si foudroyante qu'en 1821, au commencement de l'époque républicaine, le Pérou ne comptait plus que deux millions et demi d'habitants. C'est alors que l'industrie minière étant délaissée pour l'agriculture, le manque d'ouvriers se fit sentir et que la population indigène ne suffit plus aux travaux des champs.

En dépit de la vie agitée et turbulente des premiers temps de la république, certains gouvernements se préoccupèrent sérieusement du développement économique de la nation et réussirent à obtenir d'importants capitaux étrangers pour l'exploitation rurale de vastes zones de la côte péruvienne. Mais les ouvriers manquaient. Comment et où se les procurer ? Le gouvernement de Vivanco autorisa l'immigration des nègres de l'Afrique orientale qui vinrent alors au Pérou par centaines. Le nègre, de caractère humble, soumis et dans un état de barbarie absolue, rendit d'importants services dans les travaux agricoles et, sous les apparences d'un ouvrier, sa condition sociale était celle d'un esclave.

L'arrivée des premiers Chinois (1870)

L'évolution politique du Pérou, à travers de nombreuses révolutions et des troubles sanglants, fait un grand pas au milieu du XIXe siècle, lors du premier gouvernement de Mariscal Castilla. Homme d'Etat remarquable, le plus grand peut-être de tous ceux qui ont gouverné le Pérou, Castilla était un indigène, d'origine plébéienne, ignorant, mais doué, en politique, d'un instinct très sûr. Il proclama la liberté des nègres et défendit l'immigration de nouveaux éléments africains.

Cependant, le grand développement économique que l'intelligente administration de Castilla donna au pays par la construction de voies ferrées, l'irrigation de vastes régions de la côte et surtout par l'ère de paix et de tranquillité nationale qui correspondit aux deux périodes de son gouvernement, exigeait plus de bras : une grande partie des terres riveraines du Pacifique commençaient, en effet, à se couvrir de vastes cultures de canne à sucre et de coton.

L'immigration des nègres étant supprimée, on pensa alors aux Chinois comme à des éléments qui pouvaient fournir la main-d'œuvre nécessaire pour les cultures de la côte. C'est de 1870 environ que date la présence des Chinois au Pérou.

Le Chinois est sobre, patient, très résistant et très laborieux, et ces qualités le rendent tout à fait apte aux travaux tranquilles et paisibles de l'agriculture.

Les *coolies*, ainsi les appelait-on, immigrèrent au Pérou en nombre illimité et, presque chaque mois, des navires chargés de Chinois traversèrent le Pacifique. Quelques années plus tard, la population agraire de la côte péruvienne se composait par moitié d'indigènes et d'asiatiques.

Quelles conditions et quelle limitation de nombre l'Etat péruvien imposa-t-il à ces émigrants ? Aucune. La loi qui autorisait ce mouvement ne fixait aucun détail. Combien de temps les Chinois pouvaient-ils rester sur le territoire péru-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vien ? On ne le savait pas non plus. La législation sur l'immigration et sur les étrangers n'existait pas plus au Pérou que dans les autres Etats de l'Amérique latine. Dans ces conditions, le pays accepta que l'invasion jaune se produisît au gré des intéressés, c'est-à-dire au gré des patrons et des ouvriers.

Le Céleste Empire, alors endormi dans sa léthargie de géant blessé, regardait de son côté les voiliers qui emportaient ses enfants vers un pays lointain et mystérieux. La Chine ne mêlait pas la moindre idée de politique internationale à cette émigration de ses sujets. On eût dit que les *coolies* qu'un patron inconnu transportait à travers les mers ne faisaient que se détacher, par une gravitation absolument physique, de l'immense terre de Confucius. Ainsi, du côté du Pérou comme du côté de la Chine, n'existait pas la moindre idée politique en présence de ce mouvement international. Il s'agissait d'un fait particulier, de contrats civils entre un *hacendado* (celui qui engageait) et les ouvriers, et c'était tout. Ni le gouvernement péruvien, ni le gouvernement chinois, à en juger par les communications officielles de ce temps, n'adoptaient une position qui pût être considérée comme un point de vue politique par rapport aux intérêts nationaux ou ethniques des deux pays.

Nous pouvons donc affirmer : 1° que la cause initiale de l'immigration jaune au Pérou a été le manque d'une population indigène suffisante pour les travaux de l'agriculture ; 2° que l'Etat péruvien ne s'est pas préoccupé des avantages ou des inconvénients que l'immigration chinoise pouvait entraîner pour l'avenir de la race et de la nationalité ; 3° que l'Etat chinois ne poursuivait alors, lui non plus, aucun but d'expansion ou de soulagement économique en autorisant le transfert de Chinois au Pérou.

L'immigration des Chinois agriculteurs

Le Chinois arrivait au Pérou seul, sans femme, ni enfants. Quelle ambition le poussait ? Gagner de l'argent pour s'en retourner riche dans son pays. Il n'était guidé par aucun instinct personnel qui fût en relation avec le destin et les convenances nationales de la Chine. Cet immigrant n'était pas un aventurier du type des Européens qui quittent leur patrie au hasard, se fiant sur leur bonne étoile. Le Chinois partait pour le Pérou après avoir signé un contrat lui assurant un gain qui, pour misérable qu'il fût, lui permettait de vivre.

Une fois au Pérou, le Chinois travaillait dans les cultures de canne à sucre ou de coton, recevant un salaire minime, proportionné au genre de vie qu'il menait dans la *hacienda*, vie simple, primitive et même brutale. De l'aube au crépuscule, il était aux champs et à peine avait-il pris son très frugal repas, que l'heure était revenue pour lui de se coucher. Le patron le menait durement et les subalternes, *caporales* et *mayordomos* le traitaient avec une rigueur qui touchait à la cruauté. En l'absence de toute législation du travail, à une époque où chaque *hacienda* était un fief dans lequel toute l'autorité résidait dans la volonté toute puissante du *hacendado*, la condition des Chinois, plus encore que celle des ouvriers indigènes, dépendait exclusivement du caprice et des exigences du patron, et ces exigences n'étaient pas toujours justes. La fréquence des plaintes des colons contre les *hacendados* obligea sans doute le gouvernement du Céleste Empire à accréditer une représentation consulaire dans certaines villes du Pérou. De toutes façons, l'existence des Chinois fut dure par suite du retard de la législation péruvienne.

Pendant son séjour au Pérou, le Chinois se montra, à l'égard de l'aborigène, renfermé, défiant et hostile, autant qu'il lui fut possible. Il ne se mêlait jamais, sauf pour raisons de travail, avec les indigènes qui lui réservaient au contraire une généreuse et franche hospitalité, qui le plaignaient, lui prêtaient une assistance fraternelle aux heures difficiles. Malgré tout, une lourde barrière, due peut-être à la défiance taciturne des Chinois, le séparait des nationaux en toutes circonstances. Les unions entre des Chinois et des femmes péruviennes furent alors bien rares ; plus rares encore les enfants issus de ces unions.

Après de longues années d'un travail excessif et d'une résistance vraiment héroïque, pendant lesquelles ils conservaient tous leurs usages et ne subissaient en rien l'influence du milieu péruvien, certains Chinois réussissaient à retourner dans leur lointaine patrie, pourvus de misérables économies ; mais le plus grand nombre restaient, enchaînés par leur merveilleuse ténacité asiatique, jusqu'au dernier moment de leur existence.

Il est donc établi qu'au cours de cette première étape de l'immigration chinoise, le croisement ethnique avec la population nationale fut presque nul et, quant à l'influence réciproque des deux facteurs de vie sociale, elle n'exista sous aucun aspect.

L'immigration des Chinois commerçants

Longtemps plus tard, vers la fin du XIXe siècle, et par suite de la liberté illimitée avec laquelle pouvait se produire l'immigration jaune, commencèrent à arriver dans les ports péruviens certains groupes de Chinois qui venaient, non comme ouvriers agricoles, mais pour faire du commerce dans le pays, un tout petit commerce de menus objets, de chinoiseries en soie et autres articles exotiques. Notons qu'à ce moment change le caractère du mouvement d'immigration et commence ce que nous pourrions appeler sa seconde étape.

Les nouveaux venus apportaient un autre esprit et une vision plus claire et plus haute dans leurs aspirations. Ils venaient, comme leurs prédécesseurs, pour gagner de l'argent, mais pour gagner *beaucoup* d'argent et surtout pour le gagner sur un autre terrain moral, plus digne et plus conscient, plus dynamique et plus combatif. Ces commerçants *exigèrent*, timidement toutefois au début, des droits et des possibilités dont n'avaient pas joui les autres. L'Etat péruvien et la société ne virent pas d'inconvénients à leur accorder autant de franchises et de garanties qu'ils en demandèrent. En même temps, les Chinois qui travaillaient à la campagne comme ouvriers reçurent, du contact de leurs compatriotes arrivés récemment, un grand élan moral et s'efforcèrent de se dégager des travaux qu'ils effectuaient, pour s'égaler aux arrivants. Toute la colonie chinoise commença à prendre une certaine importance commerciale et le *coolie* qui, jusqu'alors, avait été un pauvre paria, commença à se transformer, comme ses compatriotes commerçants, en un étranger à peu près aussi digne de respect que les membres des colonies européennes.

Le commerce chinois grandit d'une manière

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vertigineuse, s'étendit jusqu'aux lointaines provinces de la sierra et même de la montagne. Des produits originaires de la Chine, tels que le riz, le thé, les soieries, les porcelaines, etc..., à côté de marchandises de fabrication péruvienne ou importées d'Europe, emplirent ses établissements et ses bazars. La colonie, d'autre part, augmentait suivant des proportions extraordinaires et on pouvait dire qu'il ne s'écoulait pas de semaine sans qu'arrivât à Callao un navire chargé d'immigrants chinois. Ils se groupaient en sociétés et en corporations destinées à mener une vie sociale particulière et à représenter juridiquement leurs intérêts et leurs droits devant l'Etat péruvien, les nationaux et les autres étrangers. Les Chinois, devenus propriétaires et capitalistes ou agents et employés de commerce de leurs compatriotes, arrivèrent à faire une telle concurrence économique aux autres commerçants de la place qu'une réclamation de leur part se répercutait profondément dans la vie financière ordinaire. La Chine et le Pérou se lièrent alors diplomatiquement et nommèrent des ministres plénipotentiaires : les puissants intérêts chinois déjà établis au Pérou l'exigeaient ainsi.

Dans les dix dernières années du siècle, la colonie chinoise établie, toujours sans qu'aucune condition ni limitation soit imposée à son activité ni au nombre de ses membres, mène au Pérou une existence très particulière. Elle conserve sa religion, ses mœurs, sa nationalité et rares sont les Chinois qui se font baptiser ou naturaliser Péruviens. Ils gardent leurs maisons avec leurs images sacrées et y pratiquent leur foi. Dans l'ordre social, les unions avec les femmes péruviennes se multiplient et les jeunes métis sont légion dans les écoles. Les Chinois, lorsqu'ils retournent dans leur patrie pour toujours, n'emmènent pas leurs enfants avec eux. Après avoir édifié une fortune, ils rentrent en Chine et laissent au Pérou une famille plus ou moins nombreuse qui constitue une gêne pour la nation puisqu'elle renferme une cause de perturbation pour le développement homogène de la race. On peut déduire de cela que pendant cette seconde étape de la colonie chinoise, il existe déjà en elle des desseins nationalistes et des intuitions, plus ou moins obscures touchant une politique internationale qui n'est d'ailleurs pas formulée, même implicitement, par son gouvernement.

Le Pérou voit les inconvénients de l'immigration libre

La prépondérance acquise par la colonie chinoise en était là et elle pesait lourdement dans la balance des colonies européennes du Pérou, puisque ces colonies réunies ne représentaient que 20 0/0 de la colonie chinoise, lorsque l'opinion publique commença à se rendre compte du péril qu'il y aurait à laisser se perpétuer un pareil état de choses. La presse nationale lance alors le cri d'alarme et on commence une forte campagne pour modérer l'immigration asiatique qui se produisait en toute liberté, sans aucun contrôle, sans aucune condition imposés par l'Etat péruvien. Les inconvénients qu'elle présentait pour le pays pouvaient se réduire principalement à deux faits d'une importance primordiale : le mélange de la race qui devenait ainsi plus hétérogène, alors qu'elle l'était déjà tant auparavant, et, d'autre part, la fuite de grands capitaux à l'étranger. De plus, si le Chinois a d'excellentes qualités, s'il est laborieux, sobre, réfractaire au luxe, patient et obstiné, il possède certains caractères négatifs, dangereux pour les autochtones. D'un autre côté, quels avantages le Pérou pouvait-il tirer des Chinois ? Le développement du petit commerce ? Mais cet avantage ne pouvait-il être apporté par les autres colonies étrangères, qui n'avaient pas les défauts du Chinois ou, mieux encore, ne pouvait-il être assuré par les indigènes eux-mêmes ? En dehors du commerce de détail, quel intérêt offraient-ils ? Aucun. Il n'en était pas de même antérieurement, lorsque les Chinois venaient suppléer au défaut de main-d'œuvre agricole. Mais cette étape était désormais révolue.

Tels étaient les arguments de l'opinion nationale contre l'immigration jaune. La campagne devint si énergique et si pressante qu'en mai 1906 le gouvernement fit voter une loi interdisant l'entrée des Chinois au Pérou et décidant qu'à l'avenir n'entreraient au Pérou que ceux qui y avaient déjà été ou ceux qui seraient employés par leurs compatriotes. Cette loi, complétée par certaines réglementations postérieures dérivées de la législation générale sur l'immigration, est celle qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Depuis la promulgation de cette loi, le nombre des Chinois entrés au Pérou a diminué chaque jour. Cependant de nombreuses infractions se produisent et les entrées en contrebande sont fréquentes. A l'heure actuelle, la colonie chinoise a un mouvement inférieur bien qu'elle compte une population toujours excessive et qu'elle joue un rôle commercial considérable, particulièrement à Lima. En général, les buts qu'elle poursuit sont toujours ceux que nous avons déjà notés : faire fortune et transporter cette fortune en Chine. Le bénéfice du Pérou se réduit à un accord qui se traduit par des subventions en argent en faveur de telle ou telle institution de bienfaisance.

L'immigration japonaise

Vers 1873 eut lieu un événement digne d'être noté. Un des navires, la *Mari-Luis*, qui traversait la mer, portant des immigrants chinois dans les ports péruviens, fut arrêté par la marine japonaise qui invoqua des raisons touchant à la chancellerie. Le Pérou envoya un vaisseau de guerre et demanda des explications. Le Japon en donna de très longues. Puis l'affaire fut portée en arbitrage devant la couronne de Russie et elle fut peu après résolue d'une manière satisfaisante. Plus tard on affirma que le Japon s'opposait à ce courant d'immigration.

Il est certain que c'est seulement trente ans plus tard que le Japon commença un mouvement d'expansion vers le Pérou. Il s'agit d'un mouvement puissant et bien conduit qui s'est intensifié jour par jour. Le gouvernement du Pérou a vu toujours avec une sympathie amicale cette offensive d'immigration, car les groupes de Japonais qui arrivent au Pérou sont immédiatement intégrés par des éléments de travail et d'intelligence qui créent par leur initiative de multiples activités industrielles. Cette colonie est devenue, elle aussi, très nombreuse et on peut dire que dans la capitale du Pérou, les Japonais sont aussi nombreux que les Chinois, peut-être plus.

Le fils de l'Empire du Soleil Levant arrive, en général, accompagné de sa femme, il reste dans le pays moins de temps que le Chinois, mais, comme lui, il veut s'enrichir pour retourner dans

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

sa patrie. Très rares sont les unions avec des femmes péruviennes et, au point de vue ethnique, il ne laisse pas autant de métis que le Chinois. Nous ne connaissons pas de Japonais qui se soient fait naturaliser Péruviens. Ils s'occupent, le plus souvent, de grandes maisons d'importation et de petites industries créoles qu'ils inventent pour produire des articles d'alimentation dans les villages de la côte.

A l'égard des intérêts que la Chine aussi bien que le Japon possèdent au Pérou par l'intermédiaire de leurs colonies, le gouvernement péruvien a observé et observe toujours une attitude de franche et amicale hospitalité. Dans la mesure où cela lui a été possible, il tâche de contrôler les deux courants d'immigration en tenant compte des convenances nationales, de l'avenir de la race et des principes les plus élevés et les plus sincères du droit international. Une harmonieuse entente commerciale et diplomatique gouverne les relations et les activités d'échange des trois pays. Le Pérou a accrédité d'importants consulats à Yokohama et dans plusieurs ports chinois et, en outre, une légation auprès de chacun des deux gouvernements. De leur côté, la Chine et le Japon maintiennent de nombreux consulats et un ministre plénipotentiaire au Pérou. Jamais aucun incident diplomatique n'a eu lieu entre les trois pays.

Il faut cependant constater un fait : de nouveaux intérêts se sont développés, de nouveaux événements ont eu lieu au sein de toutes les nations du monde ; ils ont modifié radicalement la conscience des peuples et les horizons internationaux, et le Pérou, dont les antécédents historiques, de race et de culture, sont en Europe et qui, à travers toute sa vie, n'a pas cessé de rester lié par le sang et par le cours de son activité intellectuelle et économique au vieux continent, sent chaque jour d'une manière plus impérieuse la nécessité de rénover et de perfectionner sa nationalité par des courants d'immigration exclusivement européens. Si le Pérou, comme l'Argentine et le Brésil, au lieu d'immigrants originaires d'Asie, reçoit des courants d'immigration européens, sa race gagnera immensément, car elle deviendra chaque jour plus homogène et accentuera cette filiation ethnique européenne qu'elle possède depuis plusieurs siècles.

L'entrée des Chinois au Pérou étant limitée, le Japon, auquel les Etats-Unis achèvent de fermer leurs portes, intensifie de plus en plus son offensive d'expansion et son influence culturelle dans les républiques de l'Amérique latine.

Mais, de préférence à tout autre apport ethnique, l'Amérique latine a besoin, pour le croisement de sa race, des éléments d'immigration que peut lui envoyer l'Europe.

César VALLEJO.

Le récent coup d'Etat militaire, en Equateur, était en faveur d'une politique libérale.

On nous écrit de Madrid :

Madrid, septembre 1925.

On a voulu assimiler le coup d'Etat militaire qui a eu lieu en Equateur, le 9 juillet de cette année, aux coups d'Etat de Mussolini, de Primo de Rivera et du général Altamirano au Chili (1). C'était une erreur, mais naturelle, puisqu'il s'agissait de militaires qui mettaient fin à un régime soi-disant libéral. Il est toujours dangereux de juger des choses politiques par la dénomination plus ou moins arbitraire des partis, surtout en Amérique, où la droite paraguayenne, par exemple, s'appelle « parti rouge ».

Le coup d'Etat équatorien n'a rien à voir avec les régimes en vigueur en Italie et en Espagne. S'il fallait lui trouver une analogie, on pourrait rappeler la date du 23 janvier 1925 à laquelle les jeunes officiers de l'armée chilienne se dressèrent contre le général Altamirano et rappelèrent de l'exil le président Alessandri. En un mot, il s'agit en Equateur d'un mouvement de gauche, profondément démocratique, malgré les apparences contraires. Sous le masque du libéralisme régnait, en effet, dans ce pays, une oligarchie de « familles politiques », appuyée sur quelques généraux, comme le général Leonidas Plaza, qui fut deux fois président de la république. Les Espagnols ont une jolie expression pour ce régime de favoritisme : « *yernocracia* », qu'on pourrait traduire par « règne de gendres à beaux-papas ».

Le cas d'un de ces gendres fut une des principales causes du soulèvement du 9 juillet. Le président Cordova, qui souffre d'une maladie de cœur, avait été obligé de s'absenter de Quito, la capitale, située à 2.800 mètres d'altitude, pour se soigner à Guayaquil, port du Pacifique. Pendant sa maladie, il avait été remplacé, automatiquement, par le docteur Guerrero Martinez, président du Sénat, qui n'a que 35 ans, et qui est gendre du général Plaza. Beau-père et gendre, en compagnie de quelques ministres, conçurent le plan de faire démissionner le président Cordova, de procéder à de nouvelles élections et de faire élire président de la république Guerrero Martinez. Ce plan devait être exécuté le 10 août, jour de la fête nationale de l'Equateur, et de la réunion annuelle du parlement. Mais tout le monde savait que l'élection du gendre serait en réalité la troisième présidence du beau-père, et personne ne voulait plus de ce système de « familles politiques », de véritables dynasties créoles.

Une autre cause du soulèvement fut la dépréciation inexplicable de la monnaie équatorienne. Le *sucre* (prononcez : soucrè) qui devrait valoir la moitié d'un dollar-or, ne valait plus à certains moments que 20 0/0 du dollar, bien que le commerce extérieur du pays, l'exportation de café, de cacao, de chapeaux de paille ou « panama », de riz, de fruits, etc., fût toujours actif. Mais l'Equateur ne possède pas encore une banque d'Etat et différentes banques particulières sont autorisées à émettre des billets, ce qui leur assure de gros bénéfices. Certains banquiers, d'accord avec les hommes politiques, manœuvraient contre le *sucre*, et s'enrichissaient aux dépens du pays. Après le coup d'Etat et l'arrestation d'un des principaux coupables, le change du dollar est tombé du jour au lendemain de 4.60 à 3.20. On comprend que pour éviter de pareils abus, le nouveau régime veuille fonder une banque nationale.

Parmi les causes du pronunciamiento, il faut marquer que le mouvement était essentiellement populaire et patriotique : l'armée a fait le coup d'Etat sans effusion de sang.

Le nouveau régime a un programme très libéral, et même socialisant. Il veut substituer au régime pseudo-libéral, une vraie démocratie.

Le chef du nouveau gouvernement qui est aussi pré-

(1) *Cf. Europe Nouvelle* du 28 février 1925.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France